



## FICHE DE POSTE

CLASSIFICATION/P1  
N°2019-13

- Technicien d'Information Médicale -

Page 1/3

### Informations Générales

**Intitulé du poste :** Gestionnaire de données / Technicien d'Information Médicale (TIM)

**Responsable hiérarchique :** Directeur Ressources Matérielles et Affaires Financières

**Responsable fonctionnel :** Médecin DIM (Département d'Information Médicale)  
Responsable de la cellule de pilotage médico-économique

**Lieux de travail :** Département d'Information Médicale (Pôle PUMA)  
Direction des Ressources Matérielles et Affaires Financières

### Références réglementaires et/ou institutionnelles

- Décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers
- Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière
- Décret 2007-196 du 13 juin 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.
- Arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et des examens professionnels permettant l'accès aux premier et deuxième grades du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers
- Répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière : codes métiers 45L30 et 40L40

### Missions et activités du poste

#### Missions générales du poste :

- Traiter les données relatives au patient et à l'activité médicale (données du RIM-P) : extraction, regroupement, analyse, représentation graphique, rédaction de tableaux de bord mensuel et de rapports d'activité
- Recueillir et contrôler l'exhaustivité et la conformité des informations relatives à l'activité médicale en vue de l'optimisation de la qualité du codage et de la valorisation de l'activité hospitalière

#### Activités :

##### Activités principales

- Extraction des données relatives au patient et à l'activité médicale sur la plateforme d'analyse de données.
- Production des analyses de données pour le compte du département d'information médicale.
- Participation à l'élaboration, à la production et à la diffusion des tableaux de bord de pilotage de l'établissement.



## FICHE DE POSTE

CLASSIFICATION/P1  
N°2019-13

### - Technicien d'Information Médicale -

Page 2/3

- Contrôle de la qualité des données du PMSI (Programme de médicalisation des Systèmes d'Information) en psychiatrie ou RIM-P (Recueil de l'information médicale en psychiatrie).
- Saisie et correction des données nécessaires à la constitution des résumés par séquence et des relevés d'actes
- Assistance auprès des services dans l'utilisation des outils de recueil et de codage
- Codage des situations cliniques (diagnostics...) à partir des supports recueillis.
- Transmission aux tutelles des données issues du système d'information et contrôle des résultats des transmissions.
- Formation des utilisateurs (médecins, secrétaires, nouveaux TIM) aux outils de recueil

#### Activités secondaires

- Relai fonctionnel entre les utilisateurs et le service du système d'information concernant le maintien en condition opérationnelle du DPI (Dossier Patient Informatisé)
- Activités en lien avec l'identito-vigilance : mise en confidentialité des patients, gestion des doublons et des collisions.
- Gestion des habilitations et des droits d'accès des utilisateurs au DPI
- Participation au groupe de travail concernant la mise en place du DIM de territoire dans le cadre du GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) : harmonisation des pratiques et partage d'expérience.
- Mise à jour des référentiels de codage de l'information médicale.

### Caractéristiques de maîtrise du poste

#### Diplôme et/ou qualification :

- Niveau III (diplôme de niveau Bac + 2)
- Diplôme Universitaire d'Information Médicale

#### Connaissances :

- Connaissances opérationnelles des logiciels de statistiques et de requêtes (ACCESS, EPI INFO, QLIKVIEW, IMPROMPTU...).
- Connaissances générales du RIM-P et de la CIM10 (Classification Internationale des Maladies)
- Connaissances générales des logiciels de recueil de l'information médicale.
- Connaissances générales de l'organisation et du fonctionnement d'un établissement de santé.

#### Savoir faire :

- Être en capacité d'analyser les résultats relatifs à la production du codage.
- Être en capacité d'extraire et hiérarchiser les informations pertinentes à partir du dossier patient.
- Être en capacité de former et conseiller les utilisateurs dans son domaine de compétence.
- Être en capacité d'identifier un dysfonctionnement dans la chaîne de transmissions des données.
- Être en capacité d'identifier, analyser des erreurs ou anomalies des données du PMSI (codage...), en rechercher les causes.
- Être en capacité de planifier, organiser le travail et gérer les priorités.
- Être en capacité de rédiger et d'actualiser des procédures et modes opératoires.



## FICHE DE POSTE

CLASSIFICATION/P1  
N°2019-13

- Technicien d'Information Médicale -

Page 3/3

### Savoir être :

- Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse.
- Capacité à communiquer auprès d'interlocuteurs variés.
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en réseau.
- Capacité à s'adapter aux contraintes du poste.
- Capacité à prendre des responsabilités dans le respect de l'organisation du travail.
- Respect du secret professionnel et de la confidentialité.

### Relations

### Relations internes :

- Département d'Information Médicale (DIM)
- Service du système d'information
- Service des admissions (BAAU)
- Service des affaires financières
- Équipes médicales et paramédicales
- Cadres administratifs de pôle
- Cadres de santé de pôle
- Secrétaires médicales

### Relations externes :

- Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
- DIM et TIM des autres établissements du GHT pour l'analyse comparative et statistique des données médico-administratives
- Caisses Primaires
- Agence Régionale de Santé

### Spécificités du poste

- Temps plein
- Horaires de travail, du lundi au vendredi, selon protocole local d'aménagement de la réduction du temps de travail.
- Entretien annuel d'évaluation conduit par le médecin DIM en partenariat avec le responsable de la cellule de pilotage médico-économique
- EPI : Nous rappelons que l'utilisation de produits ou matériels dangereux ou exposition à des matières biologiques, impliquent l'obligation du port des Equipements de Protection Individuelle et qu'il est de la responsabilité du professionnel de se protéger.